

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 42 30

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 13 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des abonnements est payable d'avance.

Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal.

ROUBAIX, 23 JUILLET 1879

BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET

Table with columns for Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Rows include Rente 3 0/0, Rente 4 1/2, Act. Nord d'Espagne, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez M. F. MASSE, 170, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns for Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Rows include 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, etc.

Service particulier

Table with columns for Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

PECHES COMMERCIALES

New-York, 22 juillet. Change sur Londres, 4,84 25; change sur Paris, 5,18 75; 100.

DEPÊCHES DE MM. SCHLAGDENHAUFEN ET C^o

Havre, 22 juillet. Ventes 200 b. Marché calme.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a terminé hier la discussion du budget de la marine, et a passé ensuite à la discussion du projet autorisant la prorogation des traités de commerce.

M. Tirard a demandé l'urgence; M. Des Rotours, député du Nord, l'a combattue, mais vainement.

LE JURY D'HONNEUR

Le fameux jury d'honneur chargé d'examiner l'affaire Mayer, dénoncée à la tribune par M. Christophe, a rendu son verdict.

LA LANterne

Après avoir lu ce morceau avec toute l'attention possible, il nous semble que la montagne — comme le dit avec raison le Figaro — vient encore d'accoucher d'une souris.

LA DIFFÉRENCE

Le Messenger du Midi, journal bonapartiste, rapproche en ces termes, la noble conduite de Monsieur le Comte de Chambord en apprenant l'événement malheureux du Cap.

LE JURY D'HONNEUR (suite)

On se rappelle de quoi il s'agissait: M. Mayer était accusé par M. Christophe d'avoir reçu 25,000 francs du Crédit foncier, en échange de la suppression d'une brochure dirigée contre cet établissement financier.

LA DIFFÉRENCE (suite)

Le Journal Officiel ne publiait qu'un décret hier, mais il est caractéristique. Aux termes de ce décret, M. Laferrère, nommé conseiller d'État, est maintenu dans ses fonctions de directeur des cultes au ministère de l'intérieur.

On abordera donc aujourd'hui la discussion des articles. Ce sont probablement des résolutions comme celle d'hier qui font écrire à la République française: « Cette session a été l'une des mieux remplies... »

Le conseil supérieur de l'instruction publique et les conseils académiques. Le premier projet de M. Ferry, « coup de force », comme l'appelle sagement M. Jules Simon...

je trouverai devant moi, soit au conseil académique, soit au conseil supérieur, des juges qui ont des intérêts différents des miens, opposés aux miens, des juges à qui mes échecs profitent...

Le jury constate que le paiement des 25,000 francs, fait à M. Mayer au commencement de 1877, est établi par deux reçus de sa main, l'un de 15,000 et l'autre de 10,000 francs...

Si, du moins, en ce qui concerne ces dernières, on avait touché aux problèmes des réformes essentielles pour l'Université! Mais il n'en est rien: ces lois ne sont pas des lois d'organisation...

Le projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique et sur les conseils académiques, dont le rapporteur a été un ancien professeur de lycée des plus médiocres, M. Chalameit.

Dans les affaires civiles, c'est le devoir du juge de se recuser quand il a quelque rapport d'intérêt avec l'une des parties qui se présentent à son tribunal.

Le jury rend pleine justice au sentiment qui a inspiré M. Christophe lorsqu'il est monté à la tribune de la Chambre des députés dans la séance du 1^{er} juillet 1879.

En temps ordinaire, un discours de M. Jules Ferry n'a rien qui doive passionner, mais aujourd'hui les paroles de M. le ministre de l'instruction publique empruntent aux luttes pour la liberté de l'enseignement une importance...

Qu'est-ce que ce projet de loi qui bouleverse la constitution du conseil supérieur de l'instruction publique et celle des conseils académiques? Il ne faut pas s'y tromper: c'est le rétablissement du monopole universitaire dans ce qu'il a de plus exclusif et de plus odieux.

Le projet de loi que la Chambre des députés a commis la faute d'adopter n'a pas de ces scrupules quand il s'agit de l'enseignement. L'Université est-elle seulement appelée à régler ce qui concerne ses propres écoles, facultés, lycées, collèges, écoles normales, écoles communales?

« Bien différente a été la conduite de l'héritier de nos rois, à la nouvelle de la mort du Prince que nous pleurons. Mgr le comte de Chambord, en apprenant la catastrophe d'Iteley, éprouva une vive émotion qui le ne chercha point à dissimuler...

Le grand enfoncement de portes ouvertes, M. le ministre a fait une apologie de l'Université. Et il a pris texte d'une hostilité imaginaire, pour déclarer gravement que P « on calomnieait beaucoup en ce moment! »

Les détails de la loi, ces élections qui vont s'étendre d'un bout de la France à l'autre, agitent les lycées, les collèges, les écoles normales primaires, sont une des plus grotesques inventions qui puissent traverser un cerveau radical, et tout à tour rejouir ou affliger les gens à qui d'aveugles préjugés n'ont pas enlevé leur bon sens.

L'Université dressera les programmes auxquels je devrai conformer mon enseignement, sous peine de voir mes élèves échouer dans les examens. Quelle que soit l'affaire qui m'intéresse, elle s'est engagée. Elle a fini par un meurtre.

Le n'est pas admissible non plus qu'il ait amené avec lui ce sourd-muet que... Vous vous servirez de ces arguments quand vous plaiderez, interrompit le président.

Je prie MM. les jurés d'être attentifs. Tout le procès est là. Et le président commença à lire: « Ma chère Mary... »

« Ah! tu as bien fait d'empêcher que je le rencontrasse chez toi, car s'il s'était trouvé sur mon passage, je t'aurais tué, et je le tuerai si du restes sous ta domination. »

« Tu ne m'écoutes pas, me pousserais à commettre un crime. » « Ah! tu as bien fait d'empêcher que je le rencontrasse chez toi, car s'il s'était trouvé sur mon passage, je t'aurais tué, et je le tuerai si du restes sous ta domination. »

« Je ne songe qu'à une chose, à la douleur de la mère, à l'âme de l'enfant, et je prie Dieu pour ce vaillant soldat... »

« Ma chère Mary, » « Je t'aime de toutes les forces de mon âme. Je te l'ai prouvé, et je te jure encore que je l'aimerai toujours. Pourquoi me torturer comme tu le fais? Pourquoi refuses-tu de fuir avec moi? Est-ce donc que tu ne m'appartiens pas tout entier et que tu partages ton cœur? Tu es beau me répéter que tu n'es pas libre, que tu as des devoirs à remplir. Que sont les devoirs quand on aime moi aussi, j'ai des devoirs, et je les oublie pour toi. Crois-tu que mon père n'approuverait, s'il savait que je suis résolu à te consacrer ma vie. »

« Tu ne m'écoutes pas, me pousserais à commettre un crime. » « Ah! tu as bien fait d'empêcher que je le rencontrasse chez toi, car s'il s'était trouvé sur mon passage, je t'aurais tué, et je le tuerai si du restes sous ta domination. »

« Je n'ai pas de ces scrupules quand il s'agit de l'enseignement. L'Université est-elle seulement appelée à régler ce qui concerne ses propres écoles, facultés, lycées, collèges, écoles normales, écoles communales? Non; elle envahit le domaine de la liberté, elle acquiert la plus injuste prépondérance dans les conseils constitués, les arbitres du sort des institutions libres, qui, en s'attaquant à la confiance des familles, cause du tort aux établissements universitaires. Je déclare l'intention d'ouvrir une école libre; c'est l'Université qui décidera si je puis continuer à me servir de ces ouvrages ou si, pour les avoir employés, je ne mérite pas ou une réprimande, ou la suspension, ou même l'interdiction du droit d'enseigner. »

« Je n'ai pas de ces scrupules quand il s'agit de l'enseignement. L'Université est-elle seulement appelée à régler ce qui concerne ses propres écoles, facultés, lycées, collèges, écoles normales, écoles communales? Non; elle envahit le domaine de la liberté, elle acquiert la plus injuste prépondérance dans les conseils constitués, les arbitres du sort des institutions libres, qui, en s'attaquant à la confiance des familles, cause du tort aux établissements universitaires. Je déclare l'intention d'ouvrir une école libre; c'est l'Université qui décidera si je puis continuer à me servir de ces ouvrages ou si, pour les avoir employés, je ne mérite pas ou une réprimande, ou la suspension, ou même l'interdiction du droit d'enseigner. »

« Je t'aime de toutes les forces de mon âme. Je te l'ai prouvé, et je te jure encore que je l'aimerai toujours. Pourquoi me torturer comme tu le fais? Pourquoi refuses-tu de fuir avec moi? Est-ce donc que tu ne m'appartiens pas tout entier et que tu partages ton cœur? Tu es beau me répéter que tu n'es pas libre, que tu as des devoirs à remplir. Que sont les devoirs quand on aime moi aussi, j'ai des devoirs, et je les oublie pour toi. Crois-tu que mon père n'approuverait, s'il savait que je suis résolu à te consacrer ma vie. »

« Je n'ai pas de ces scrupules quand il s'agit de l'enseignement. L'Université est-elle seulement appelée à régler ce qui concerne ses propres écoles, facultés, lycées, collèges, écoles normales, écoles communales? Non; elle envahit le domaine de la liberté, elle acquiert la plus injuste prépondérance dans les conseils constitués, les arbitres du sort des institutions libres, qui, en s'attaquant à la confiance des familles, cause du tort aux établissements universitaires. Je déclare l'intention d'ouvrir une école libre; c'est l'Université qui décidera si je puis continuer à me servir de ces ouvrages ou si, pour les avoir employés, je ne mérite pas ou une réprimande, ou la suspension, ou même l'interdiction du droit d'enseigner. »

« Je n'ai pas de ces scrupules quand il s'agit de l'enseignement. L'Université est-elle seulement appelée à régler ce qui concerne ses propres écoles, facultés, lycées, collèges, écoles normales, écoles communales? Non; elle envahit le domaine de la liberté, elle acquiert la plus injuste prépondérance dans les conseils constitués, les arbitres du sort des institutions libres, qui, en s'attaquant à la confiance des familles, cause du tort aux établissements universitaires. Je déclare l'intention d'ouvrir une école libre; c'est l'Université qui décidera si je puis continuer à me servir de ces ouvrages ou si, pour les avoir employés, je ne mérite pas ou une réprimande, ou la suspension, ou même l'interdiction du droit d'enseigner. »

« Je n'ai pas de ces scrupules quand il s'agit de l'enseignement. L'Université est-elle seulement appelée à régler ce qui concerne ses propres écoles, facultés, lycées, collèges, écoles normales, écoles communales? Non; elle envahit le domaine de la liberté, elle acquiert la plus injuste prépondérance dans les conseils constitués, les arbitres du sort des institutions libres, qui, en s'attaquant à la confiance des familles, cause du tort aux établissements universitaires. Je déclare l'intention d'ouvrir une école libre; c'est l'Université qui décidera si je puis continuer à me servir de ces ouvrages ou si, pour les avoir employés, je ne mérite pas ou une réprimande, ou la suspension, ou même l'interdiction du droit d'enseigner. »

« Je suis à bout de patience et de courage. Aie pitié de moi. Consens à fuir. L'existent-elle s'est engagée. Elle a fini par un meurtre. Et alors, ivre de fureur et de vengeance, vous avez entraîné la malheureuse femme et vous l'avez poignardée.

« Je suis à bout de patience et de courage. Aie pitié de moi. Consens à fuir. L'existent-elle s'est engagée. Elle a fini par un meurtre. Et alors, ivre de fureur et de vengeance, vous avez entraîné la malheureuse femme et vous l'avez poignardée.

« Je suis à bout de patience et de courage. Aie pitié de moi. Consens à fuir. L'existent-elle s'est engagée. Elle a fini par un meurtre. Et alors, ivre de fureur et de vengeance, vous avez entraîné la malheureuse femme et vous l'avez poignardée.

« Je suis à bout de patience et de courage. Aie pitié de moi. Consens à fuir. L'existent-elle s'est engagée. Elle a fini par un meurtre. Et alors, ivre de fureur et de vengeance, vous avez entraîné la malheureuse femme et vous l'avez poignardée.